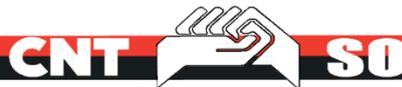




SOLIDARITÉ OUVRIÈRE



Bulletin de l'Union Régionale Auvergne de la Confédération Nationale des Travailleurs-euses

Le 5 octobre, dans tous les secteurs, on grève et on manifeste !

Salarié-es du privé et du public, privé-es d'emploi et retraité-es, mobilisons nous le plus massivement pour la grève nationale interprofessionnelle du 5 octobre pour faire entendre nos intérêts de classe !

Depuis bientôt deux ans, **les travailleur-euses sont en première ligne face à la crise du COVID19** et subissent les conséquences d'une politique sanitaire désastreuse menée dans l'intérêt des élites économiques. Pendant que les capitalistes et profiteurs continuent de s'enrichir, **nous sommes touché-es par les effets de la crise économique** : multiplications des plans sociaux, chômage massif, remise en cause des droits acquis...

Pourtant indispensables à la machine économique, **des milliers d'entre nous sont exclu-es des droits sociaux** : travailleur-euses ubérisé-es, sans-papiers et migrant-es.

Le **basculément dans la pauvreté** est une réalité pour plusieurs millions de personnes tout comme les conséquences de la vie chère. A l'inverse des salaires, **les prix s'envolent** : logement, énergies... Pourtant on va nous demander de rembourser, dans les prochaines années, l'argent public qui a maintenu sous perfusion entreprises et actionnaires !

Le gouvernement se sert déjà de **l'épouvantail de la «dette COVID» pour justifier la poursuite de ses attaques contre le monde du travail** : nouvelles restrictions sur l'assurance chômage pour le 01er octobre, menaces sur les retraites et le système de protection sociale... **Si on laisse faire, nous allons connaître des années de politiques d'austérité et une saignée pour les services publics**, déjà mis à mal ces dernières décennies. Au contraire, avec la pandémie, on a vu leur utilité : ils doivent être la priorité !

La sortie de la crise sanitaire est encore incertaine et **nous devons rester fermes sur la défense de notre santé sans tomber dans les réponses autoritaires** dont le pass sanitaire est le pire exemple.

Malgré ce sombre tableau, **ne nous résignons-pas !** Les travailleurs-euses ont des objectifs totalement à l'opposé du patronat et du gouvernement à son service et c'est en **construisant le rapport de force** que nous pouvons les atteindre !

Soyons nombreux-euses le 05 octobre, construisons la suite dans nos entreprises ou services ! Tous et toutes dans l'action sur la base de revendications immédiates :

- Pour une gestion sanitaire non-autoritaire et sociale !
- Pour un état d'urgence social (logement, emploi, précarité, jeunesse...)
- Annulation complète de la dernière réforme du chômage et de la réforme des retraites.
- Priorité aux services publics
- Augmentation générale des salaires et baisse du temps de travail
- Pour le gel des licenciements et la réquisition par les travailleurs-euses des entreprises en faillites

La transformation sociale : une urgence !

Le capitalisme et son développement prédateur sont largement responsables de la pandémie actuelle et des atteintes en cours à l'environnement. L'organisation injuste et inégalitaire de nos sociétés et économies a démultiplié les effets dévastateurs du virus.

Il est temps d'avancer collectivement vers une transformation sociale majeure en rupture avec le capitalisme. Parce-que nous produisons tous les biens et services et que nous en sommes les consommateur-trices ou usager-ères, les travailleur-euses peuvent directement gérer la société sans intermédiaires parasites. Loin des replis identitaires et xénophobes, **portons ce projet émancipateur pour notre classe avec tous.tes les travailleur-euses sans distinctions !**

LANCEMENT DU SYNDICAT DU NUMERIQUE



Syndicat des métiers du numérique

CNT-SO

Le syndicat des métiers du numérique naît dans un contexte de luttes sociales et de précarisation des travailleuses et travailleurs. Si le numérique n'est pas le secteur le plus affaibli, la solidarité et la lutte n'en sont que plus importantes.

Technicien.nes, devs, admins sys, devops, DBA, graphistes et bien d'autres doivent naviguer dans une branche professionnelle délétère sur le plan psychologique. Le manque de solidarité historique des métiers du numérique met l'ensemble des travailleurs et des travailleuses en danger. Entre une pression constante à produire plus de contenu vide de sens et une logique de renforcement du capitalisme de la surveillance, il est plus que temps de nous réapproprier notre force de travail ainsi que notre domaine de lutte.

N'est-ce pas le potentiel d'impact sur le monde qui nous a poussé à exercer ces métiers? Démonstrons cet impact, refusons de participer au capitalisme de la surveillance, outil de perfectionnement des oppressions. Nous réclamons également un traitement digne et une prise en compte de l'impact psychologique de nos métiers.

Salariés, indépendants et sous-traitants, notre combat est le même. Faire valoir nos droits et nous réapproprier le domaine des hautes technologies et de la création numérique.

Notre priorité est de nous fédérer et de nous former sur le cadre légal dans lequel nous évoluons. Rompre cette sensation d'être seul face à une machine à écraser.

Notre combat n'est pas isolé. Le syndicat des métiers du numérique est affilié sur le plan interprofessionnel à la CNT-Solidarité Ouvrière qui œuvre pour la défense des droits de tous.tes les travailleurs.euses et porte un projet de transformation sociale révolutionnaire et autogestionnaire.

Pour nous rejoindre ou nous contacter:

Par Matrix, une messagerie libre et fédérée.

Par Signal.

Par email: [numerique\[\[at\]\]cnt-so.org](mailto:numerique[@]cnt-so.org)

Choisir la CNT

**Solidarité Ouvrière
c'est développer une
alternative syndicale !**

Refus du corporatisme

La CNT-Solidarité Ouvrière refuse les divisions corporatistes et développe un syndicalisme d'industrie. Les travailleurs et les travailleuses d'une même "industrie", quels que soient leurs métiers, leurs statuts ou employeurs, adhèrent au même syndicat à un échelon géographique donné.

Indépendance et autogestion

La CNT Solidarité Ouvrière fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérent-e-s, sans subventions de l'État ou du patronat. Elle est indépendante de tout groupement politique ou religieux. C'est la base du syndicat (ses adhérent-e-s), qui décide en échangeant dans les Assemblées Générales.

Refus du clientélisme et de la corruption patronale

À la CNT Solidarité Ouvrière, c'est toujours l'intérêt collectif des travailleurs-euses qui prime et le syndicalisme se pratique avec droiture. Nous refusons les petits arrangements « entre amis » et la complicité douteuse avec les employeurs.

Un outil au service des travailleurs et travailleuses

Le syndicat apporte des conseils juridiques et d'autres aides concernant les conditions de travail. C'est aussi un espace important de formation pour s'émanciper.

Un outil de coordination au service des luttes

Nous défendons un syndicalisme de lutte de classes. Tout est question de rapports de force, c'est par les luttes syndicales, sous toutes leurs formes, que nous faisons avancer nos intérêts contre ceux des patrons.

Un syndicalisme révolutionnaire

Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi un autre projet de société, à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour un projet de transformation sociale révolutionnaire.

Défenseurs syndicaux : la liberté de choix rétablie !

Toutes les organisations syndicales, sans discrimination, peuvent désormais désigner des défenseurs syndicaux pour assister les salarié-es devant les conseils de Prud'hommes et les cours d'appel.

Saisi par la CNT-Solidarité ouvrière, le Conseil constitutionnel censure une disposition des ordonnances Macron de 2017 qui réservait aux seules « organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, national et multiprofessionnel ou dans au moins une branche » (art. L. 1453-4 du Code du travail) la possibilité de proposer la désignation de défenseurs syndicaux.

La CNT-Solidarité Ouvrière soutenait que cette disposition était discriminatoire, tant pour les organisations syndicales exclues de ce droit que pour leurs adhérent-es. Le gouvernement

soutenait, au contraire, qu'il s'agissait d'une mesure de nature à assurer la compétence des défenseurs syndicaux et à éviter la création « d'offices privées » usurpant le statut de syndicat.

Le Conseil constitutionnel considère que le critère de représentativité « ne traduit pas la capacité d'une organisation syndicale à désigner des candidats aptes à assurer cette fonction ». Le Conseil écarte également une différence de traitement justifiée par un motif d'intérêt général. **Il déclare donc contraire à la Constitution les dispositions de cet article du Code du travail avec effet immédiat.**

La CNT-SO salue cette **décision favorable à la liberté syndicale qui va permettre d'améliorer encore les capacités de défense syndicale** des droits de tous-tes les travailleur-euses !

Après les oubliés du Ségur, les Exclús du COVID (Section APHP)

En lutte depuis plusieurs mois sur les mesures injustes et inefficaces du Ségur, le syndicat santé de l'APHP continue la lutte.

Déjà soumise à rude épreuve, la santé subit encore des pressions supplémentaires pour le pass sanitaire et la vaccination : pression de l'encadrement sur les personnels non vaccinés, pression des directions avec menace d'exclusion sans solde. L'information et la défense des personnels n'en deviennent que plus cruciales

Après nous avoir applaudis on nous fait chanter !



30 ans de politiques libérales, avec suppressions de lits, de personnels et privatisation rampante, on conduit l'hôpital public à la rupture dès l'apparition de ce virus, démonstration de l'absurdité et de l'inefficacité de cette gestion marchandisée de la santé : manque de personnels, de matériels respiratoires et de masques.

Malgré tout l'hôpital a tenu grâce à ce personnel tant décrié auparavant (trop nombreux mal organisé et ne travaillant pas assez).

Mais à quel prix : Épuisement des équipes, arrêts de travail massifs et départs définitifs !

On nous a donc applaudis avant de nous montrer du doigt comme vecteur de contamination

nosocomiale par notre soi-disant volonté de non vaccination, alors que nous étions près de 80% de vaccinés à l'APHP début juillet.

Certains professeurs de l'APHP invités sur les plateaux télé semblent découvrir les infections nosocomiales qui chaque année tuent plus dans nos hôpitaux que les accidents de la route ...

Mais **les infections nosocomiales prospèrent surtout à cause du manque d'effectif et de matériel.**

La culpabilisation du personnel est la méthode du gouvernement pour imposer, à nous et à chacun, le pass sanitaire.

Rappelons qu'au plus fort de la crise sanitaire on ne nous demandait pas de pass pour soigner.

De plus le CHSCT central du 10 août organisé par la direction générale de l'APHP a statué sur :

- Entrée dans l'hôpital avec sa carte professionnelle.
- Pas d'obligation de présenter un pass sanitaire à son encadrement.
- Pas d'obligation de s'inscrire sur la plateforme en ligne d'enregistrement vaccinal.

**NON AU PASS SANITAIRE !
OUI À LA VACCINATION VOLONTAIRE !**

Mettons fin au système de brevets privés ! Pour une industrie pharmaceutique sous contrôle social et un système de vaccination public, universel et gratuit

Grâce à un énorme effort scientifique basé sur une collaboration internationale et des sommes historiques d'argent public, l'humanité a pu développer plusieurs vaccins efficaces contre la COVID-19 en moins d'un an.

Toutefois, cette grande réussite pourrait être totalement éclipsée par la cupidité de l'industrie pharmaceutique. Dans une situation aussi critique que celle que nous vivons, le caractère exceptionnel des mesures exigées de la majorité de la population doit également s'appliquer à l'industrie pharmaceutique privée et à sa soif permanente de profit.

La suspension des brevets liés au Covid-19 doit être une priorité et une première étape.

Mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. Des initiatives telles que COVAX ou C-TAP ont échoué lamentablement, non seulement en raison de leur inadéquation, mais surtout parce qu'elles répondent à l'échec du système actuel de gouvernance mondiale par des initiatives où les pays riches et les multinationales, souvent sous la forme de fondations, cherchent à remodeler l'ordre mondial à leur guise. La philanthropie et les initiatives public-privé en plein essor ne sont pas la solution. Elles le sont encore moins face aux défis planétaires actuels dans un monde dominé par des États et des industries guidées par la seule loi du marché et du profit maximum.

La crise sanitaire est loin d'être résolue. Le système capitaliste et les politiques néolibérales ont joué un rôle fondamental à toutes les étapes. À l'origine de ce virus, il y a la transformation effrénée de la relation entre l'espèce humaine et la nature. La crise écologique et la crise sanitaire sont intimement liées. Et la même logique néolibérale prédatrice a exacerbé les conséquences des deux en appliquant une gestion privée et concurrentielle de la crise. Le résultat est plus d'inégalités, plus de souffrance et plus de morts au nom des intérêts d'une minorité privilégiée.

La pandémie a accéléré et approfondi des tendances dangereuses, des écarts sociaux et des phénomènes multidimensionnels que nous observons depuis des décennies et dont souffrent principalement les classes populaires, en particulier les femmes et les personnes racisées. Les femmes sont majoritaires parmi les personnels de santé qui ont été en première ligne dans la lutte contre la pandémie, mais aussi dans le maintien de la vie face aux réductions des services publics et des droits sociaux dont elles sont les premières victimes.

La santé et l'accès à la santé et à la vaccination sont un droit humain universel. Par conséquent, les vaccins doivent être considérés comme un bien public mondial. Et pour assurer leur accessibilité universelle, la suspension nécessaire et urgente des brevets doit s'accompagner de mécanismes de nationalisation des industries pharmaceutiques privées et d'un fort investissement dans le développement d'industries pharmaceutiques publiques

dans tous les pays. Il faut une action décisive qui permette une planification publique de la production et de la distribution des vaccins, en développant les capacités de production locales lorsque cela est possible et en les complétant par une solidarité internationale contraignante dans les autres cas.

Si les virus n'ont pas de frontières, la lutte contre ces derniers ne doit pas en avoir. Le chauvinisme sanitaire est un autre visage de la dérive réactionnaire d'exclusion qui balaie le monde. Les peuples du Sud doivent avoir accès aux vaccins sur un pied d'égalité avec le reste des habitants de la planète.

Nous saluons les efforts de Cuba pour développer des vaccins et des traitements pour affronter la pandémie et pour mettre à la disposition de l'humanité les résultats de ceux-ci. Les défis planétaires tels qu'une pandémie nécessitent des réponses mondiales qui soient appropriées.

L'économie privée, la foi aveugle dans le marché et la recherche du profit se sont révélées incompatibles avec la vie. La santé ne peut être une marchandise. La réactivation de l'activité économique ne peut se faire au détriment de la santé ou des droits de la majorité. Il faut choisir : le capital ou la vie. Nous devons agir rapidement et avec force, en pensant à une stratégie globale d'égalité d'accès et de garantie universelle du droit à la santé.

Pour toutes ces raisons, nous demandons :

- La suspension des brevets privés sur toutes les technologies, connaissances, traitements et vaccins liés à la COVID-19.
- L'élimination des secrets commerciaux et la publication d'informations sur les coûts de production et les investissements publics utilisés, de manière claire et accessible à l'ensemble de la population.
- La transparence et le contrôle public à tous les stades du développement du vaccin.
- L'accès universel, libre et gratuit à la vaccination et au traitement.
- L'expropriation et la socialisation sous contrôle social de l'industrie pharmaceutique privée comme base d'un système public et universel de santé qui favorise la production de traitements et de médicaments génériques.
- L'augmentation des investissements et des budgets publics alloués aux politiques publiques de santé et de soins de proximité, incluant une augmentation de l'embauche, des salaires et une amélioration des conditions de travail du personnel de ces secteurs.
- L'introduction de taxes sur la richesse (patrimoine et revenus du 1 % les plus riches) pour financer la lutte contre la pandémie et assurer une sortie socialement juste et écologiquement pérenne des différentes crises du capitalisme mondial.
- La suspension du paiement des dettes pendant la durée de la pandémie et l'annulation des dettes illégitimes et de celles contractées pour financer la lutte contre le virus.

Mais combien faudra-t-il de rentrée sous Covid pour que Blanquer (ou son successeur) puisse rassurer et protéger suffisamment les élèves, les personnels mais également les familles, directement concernées ? Le ministre a une fois de plus oscillé entre auto-congratulation et imprécision alors que la pandémie est loin d'être résolue et que la situation dans le monde de l'éducation semble plus tendue qu'il y a un an. Il est en effet désormais prouvé que le variant Delta, majoritaire dans le pays, se transmet beaucoup plus facilement : le taux d'incidence chez les jeunes est bien supérieur à celui de septembre 2020.

Pour sortir de la crise sanitaire il faudra donc faire en sorte que tous les moyens soient mis en place pour contrecarrer la diffusion du virus. Le ministère présente un protocole sanitaire basé sur une gradation en 4 catégories. Il place de manière totalement arbitraire, toute la France métropolitaine en catégorie 2 alors que l'incidence est pourtant presque 14 fois plus élevée dans les Bouches-du-Rhône que dans la Creuse ! Il ne sera donc pas question de se servir des 4 catégories suivant la gravité de l'épidémie selon les territoires ! Plus inquiétant encore : il n'est pas possible de connaître les critères publics qui pourront permettre de passer d'une catégorie à une autre. Il sera donc difficile pour les personnels d'anticiper et d'alerter si la crise doit s'aggraver. **La définition de seuils précis, avec une application la plus fine localement, est un impératif !**

Alors que la rentrée a du être décalée en Martinique et en Guadeloupe, elle a finalement eu lieu à Mayotte et à la Réunion (catégorie 2 également malgré une situation fragile et l'inquiétude des syndicats et fédérations de parents d'élèves), la reprise en France métropolitaine suscite bien des interrogations malgré l'assurance de façade du ministre qui n'hésitera pas à ridiculiser les personnels en leur soumettant, entre autres gadgets, un tutoriel afin de comprendre comment aérer une salle de classe... Face à un virus qui se diffuse majoritairement de façon aérosol, **il est temps d'investir dans du matériel comme l'ont fait de nombreux systèmes éducatifs dans le monde : capteurs CO2, purificateurs d'airs... Cela ne peut pas reposer sur des injonctions aux collectivités mais doit faire l'objet d'un financement national.**

Pour beaucoup d'entre nous, qui reprendront donc au niveau 2 du nouveau protocole, il apparaît évident que les mesures ne sont pas suffisantes. Dans le secondaire, Il s'agit avant tout de recommandations faites aux personnels de direction (pas d'obligation de « fixer » une classe dans une salle afin de limiter les brassages par exemple). Les chefs d'établissement seront donc conduits durant la semaine administrative à décider eux

mêmes, sans aucune concertation, comment adapter le protocole.

En ce qui concerne la vaccination, nous sommes également dans le flou. Les personnels de l'éducation n'ont pas été prioritaires l'an dernier et ont dû attendre plusieurs mois avant d'être vaccinés... En ce qui concerne les élèves tout doit être fait pour que celles et ceux qui le veulent, dans le dialogue et le respect des familles, puissent être vaccinés le plus tôt possible et ce dans tous les territoires : les inégalités territoriales ont crevé les yeux depuis le début de la crise. Cela ne peut pas reposer sur les seuls personnels de santé du ministère mais doit faire **l'objet d'une campagne coordonnée avec les collectivités et autorité de santé.**

La stratégie vaccinale ne pourra pas tout régler et les mesures de prévention sont indispensables alors que **le public scolaire n'est pas vaccinable avant la 5ème ou y a eu accès tardivement. La capacité à tester massivement et régulièrement les élèves est aussi une clef du contrôle de l'épidémie.** L'objectif affiché de 600 000 tests salivaires/semaine en primaire a rarement été atteint l'an passé et doit être revu à la hausse.

Dans le secondaire, le flou persiste également concernant les potentiels élèves « cas contact » non vaccinés qui devaient d'abord être « évincés » (le terme venait de la bouche du ministre lui-même). La décision devra être prise par les parents et la retour en cours sera appuyé sur une simple déclaration sur l'honneur. Autrement dit on fait peser cette décision sur les parents et cela n'offre absolument aucune garantie d'absence de virus...Véritable usine à gaz pédagogique, cette mesure va encore accentuer les inégalités d'accès à l'éducation, sachant que les territoires les « moins vaccinés » sont déjà les plus fragiles.

Notre fédération se positionne clairement **contre le choix du Pass sanitaire, outil autoritaire et liberticide comme mode de gestion de l'épidémie** et dénonçons ses applications indirectes dans le champ scolaire et péri-scolaire notamment pour les sorties ou concernant les évictions de cours dans le secondaire. L'année 2021-2022 commence donc comme s'est terminée la précédente. L'impréparation et l'incompétence de nos dirigeants sont criantes, l'ensemble de la communauté éducative est fragilisée et mise en insécurité permanente. Le pouvoir de décision repose sur une minorité de chefs d'établissements, ce qui n'offre aucune garantie. Une fois de plus il va falloir se retrousser les manches et partir sur différents fronts afin de défendre l'ensemble des travailleur-euses de l'éducation mais également des élèves et leurs familles !

SALARIÉ-E-S DU SECTEUR PRIVÉ : 10 RÈGLES ESSENTIELLES POUR SE DÉFENDRE



1. Ne signez jamais un document que vous ne comprenez pas !

2. Temps de travail maximum : 44h par semaine ; 10h par jour.

3. Temps de repos obligatoire : 11h entre deux journées de travail ; une journée par semaine minimum.

4. Des salaires minimum sont déterminés par les conventions collectives, en fonction de vos qualifications : vérifiez bien les grilles de salaires de vos secteurs !

Si la convention collective ne le prévoit pas, le salaire minimum de croissance (SMIC) est déterminé chaque année. A partir du 1^{er} octobre 2021, il est de **10,48 euros**.

Δ Les heures supplémentaires, heures de nuit et heures travaillées le dimanche sont majorées ! En cas de doute, relevez chaque jour les heures que vous effectuez.

5. Les abonnements pour les transports publics sont remboursés à 50% par l'employeur.

6. Salarié-e-s à temps partiel, des règles spécifiques s'appliquent !

Votre contrat doit être écrit et préciser vos horaires de travail.

Il existe un volume horaire minimum défini par votre convention collective. A défaut, il est de 24 heures / semaine (*code du travail*).

Votre patron ne peut pas changer votre volume horaire sans obtenir votre accord (signature d'un avenant).

Vous pouvez refuser une modification horaire si elle n'est pas compatible avec une obligation (autre emploi, formation, raison familiale, etc.)

7. Vous devez demander vos congés payés au moins un mois à l'avance, par écrit. Si le patron ne répond pas, prenez conseil auprès de votre syndicat.

8. Au moment de votre embauche, puis une fois tous les 5 ans, vous devez voir la médecine du travail.

9. Le patron doit vous fournir tous les équipements pour protéger votre santé et assurer votre sécurité sur le lieu de travail.

Si vous êtes victime d'un accident du travail, il doit être immédiatement déclaré par votre employeur à la CPAM.

10. Pour faire respecter vos droits ou en demander de nouveaux, vous pouvez faire grève : demandez conseil à votre syndicat !



Pour défendre vos droits, collectivement ou individuellement, et en obtenir de nouveaux, rejoignez votre syndicat de combat !

CNT
Solidarité Ouvrière

Union Régionale Auvergne

77 bis avenue du Edouard Michelin
63000 Clermont-Ferrand

✉ contact03@cnt-so.org

✉ auvergne@cnt-so.org

☎ 07 49 00 40 69

📘 @CNTSO03 🐦 @CNTauvergne



www.cnt-so.org/auvergne